



www.ccbrianconnais.fr

DELIBERATION
N°2016-92 du 27 septembre 2016

**OBJET - MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT :
RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION
D'OCCUPATION DES LOCAUX**

Rapporteur : M. Jean-Louis CHEVALIER

Le 27 septembre 2016 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 21 septembre 2016 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de M. Alain FARDELLA.

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 24 de la délibération n°2016-72 à 2016-71 à 2016-86
25 de la délibération n°2016-87 à 2016-88
26 de la délibération n°2016-89 à 2016-95

Nombre de pouvoirs : 9 de la délibération n°2016-72 à 2016-86
8 de la délibération n°2016-87 à 2016-88
7 de la délibération n°2016-89 à 2016-95

Mme Typhaine BERTHET BOUTARIC est nommée secrétaire de séance.

Etaient présents : M. Gérard FROMM, Mme Nicole GUERIN, M. Eric PEYTHIEU, Mme Catherine GUIGLI, M. Maurice DUFOUR, M. Yvon AIGUIER, Mme Marie MARCHELLO (à partir de la délibération n°2016-87), Mme Renée PETELET, M. Mohammed DJEFFAL, Mme Claude JIMENEZ (à partir de la délibération n°2016-89), M. Romain GRYZKA, M Bruno MONIER, M. Jean-Franck VIOUJAS, M. Jean-Pierre SEVREZ, M. Roger GUGLIEMMETTI, M. Guy HERMITTE, M. Jean-Louis CHEVALIER, Mme Catherine BLANCHARD, Mme Martine ALYRE, Mme Typhaine BERTHET BOUTARIC, M. Alain FARDELLA, M. Philippe MICHELON, M. Thierry BOUCHIÉ, M. Sébastien FINE, Mme Patricia ARNAUD, M. François BOULANGER.

Avaient donné pouvoir :
Mme Fanny BOVETTO à M. Mohammed DJEFFAL
M. Gilles MARTINEZ à M. Gérard FROMM
Mme Marie MARCHELLO à Mme Catherine GUIGLI (de la délibération n°2016-72 à 86)
M. Bruno DAVANTURE à M. Yvon AIGUIER
Mme Claude JIMENEZ à Mme Nicole GUERIN (de la délibération n°2016-72 à 88)
Mme Catherine MUHLACH à M. Bruno MONIER
Mme Anne-Marie FORGEOUX à M. Roger GUGLIEMMETTI
M. Pierre LEROY à M. Jean-Pierre SEVREZ
M. Olivier FONS à M. Guy HERMITTE

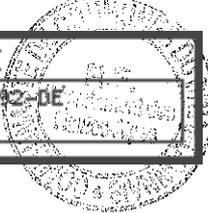
Vu la convention du 8 décembre 2010 relative à la création et au fonctionnement de la Maison de Justice et du Droit (MJD) du Grand Briançonnais, renouvelée par reconductions tacites successives pour une période de trois ans ;

Vu la convention de mise à disposition de locaux de la ville de Briançon à la communauté de communes du Briançonnais du 27 septembre 2010 renouvelée et arrivée à échéance le 17 septembre 2016 ;

Vu l'avis favorable du bureau du 12 septembre 2016 ;

Vu l'avis favorable de la commission « administration générale et finances » du 12 septembre 2016 ;

AR PREFECTURE
005-240500439-20160927-2016_92-DÉ
Regu le 30/09/2016



Considérant que le conseil de suivi du 15 septembre 2015, co-présidé par la Présidente du tribunal de Grande Instance de Gap et le Procureur de la République, a souligné un taux de fréquentation en hausse en 2015 et un bilan d'activité satisfaisant pour la MJD ;

Considérant qu'il y a lieu en conséquence de poursuivre le fonctionnement de cette instance et à cette fin, de conclure un nouveau bail de location des locaux actuels avec la commune de Briançon ;

Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

- **Approuve** la conclusion d'un bail de location des locaux désignés lot n°5 de la copropriété sise 23 avenue de la République à Briançon (05100) avec la commune de Briançon, à compter du 18 septembre 2016, aux fins d'accueillir la MJD ;
- **Ajoute** que le projet de bail de location *est* annexé à la présente ;
- **Précise** que les crédits nécessaires au paiement du loyer, fixé à ce jour à 1 850 € mensuels, seront inscrits au budget principal de l'établissement ;
- **Charge** le Président de l'exécution de la présente délibération, et notamment de la signature dudit bail de location.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le Président,



Alain FARDELLA



Date affichage : 30 SEP. 2016